



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°31-2017-082

PUBLIÉ LE 22 MAI 2017

# Sommaire

## Préfecture Haute-Garonne

31-2017-05-19-001 - Extrait d'une décision prise par la commission nationale d'aménagement cinématographique relative à l'établissement de spectacles cinématographiques à l enseigne "LE GRAND CENTRAL" à Colomiers. (1 page)	Page 3
31-2017-05-19-002 - Extrait d'une décision prise par la commission nationale d'aménagement cinématographique relative à la création d'un ensemble de spectacles cinématographiques à l enseigne " PATHE" à Plaisance-du-Touch. (1 page)	Page 5

Préfecture Haute-Garonne

31-2017-05-19-001

Extrait d'une décision prise par la commission nationale  
d'aménagement cinématographique relative à  
l'établissement de spectacles cinématographiques à  
l'enseigne "LE GRAND CENTRAL" à Colomiers.



## PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture

Toulouse, le **19 MAI 2017**

Direction des relations avec les collectivités locales

Bureau de l'aménagement commercial  
et de l'utilité publique

### EXTRAIT D'UNE DÉCISION PRISE PAR LA COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE

Réunie le 7 avril 2017, la commission nationale d'aménagement commercial cinématographique a accordé à la commune de Colomiers l'autorisation préalable requise pour la création d'un établissement de spectacles cinématographiques regroupant 7 salles et 772 places, à l'enseigne « GRAND CENTRAL » à Colomiers (Haute-Garonne).

Cette décision est affichée pendant un mois à la porte de la mairie de Colomiers.

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,



Stéphane DAGUIN

Préfecture Haute-Garonne

31-2017-05-19-002

Extrait d'une décision prise par la commission nationale d'aménagement cinématographique relative à la création d'un ensemble de spectacles cinématographiques à l'enseigne " PATHE" à Plaisance-du-Touch.



## PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture

Toulouse, le 19 MAI 2017

Direction des relations avec les collectivités locales

Bureau de l'aménagement commercial  
et de l'utilité publique

### EXTRAIT D'UNE DÉCISION PRISE PAR LA COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE

Réunie le 7 avril 2017, la commission nationale d'aménagement commercial cinématographique a refusé à la société PCE l'autorisation préalable requise pour la création d'un établissement de spectacles cinématographiques regroupant 11 salles et 2 300 places, à l'enseigne « PATHÉ » à Plaisance-du-Touch (Haute-Garonne).

Cette décision est affichée pendant un mois à la porte de la mairie de Plaisance-du-Touch.

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

Stéphane DAGUIN